



Canada

ACTION DU CANADA A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUDJuillet  
1985

- Au fil des ans, le gouvernement canadien a adopté diverses mesures pour marquer son opposition à l'apartheid et faire pression sur le gouvernement sud-africain afin qu'il introduise une réforme fondamentale et engage des négociations véritables avec les leaders noirs en vue de l'établissement d'un gouvernement non racial et représentatif. Le gouvernement canadien:
  - ° renforce le Code d'éthique touchant les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud;
  - \* ° resserre son application de l'embargo des Nations Unies sur les armements, et l'étend aux ventes de technologies sensibles au gouvernement sud-africain et à ses organismes;
  - \* ° applique l'embargo volontaire des Nations Unies sur les importations d'armes en provenance d'Afrique du Sud;
  - + ° abroge l'Accord de double imposition entre le Canada et l'Afrique du Sud;
  - ° met fin à l'utilisation du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) dans le cas de l'Afrique du Sud;
  - ° met fin à la couverture offerte par la société pour l'expansion des exportations aux Canadiens qui exportent vers l'Afrique du Sud;
  - ° publie des lignes directrices limitant strictement les contacts sportifs entre le Canada et l'Afrique du Sud;

- 
- \* Mesure ultérieurement adoptée par le Commonwealth à Nassau, en octobre 1985
  - + Mesure ultérieurement adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Londres en août 1986.